

Tulle

● AGGLO

TUT : LES ABONNEMENTS DU TUT VONT AUGMENTER

L'agglomération a décidé de revoir l'offre de service concernant le réseau de Transport Urbain. Dans ce cadre, la collectivité a décidé d'adapter la grille tarifaire. Si le ticket à l'unité reste à un euro, le carnet de dix passe de 7 à 8 euros, l'abonnement mensuel tout public de 10 à 15 euros, l'abonnement annuel pour les jeunes de moins de 23 ans passe de 40 à 60 euros. Idem pour l'abonnement annuel en tarif réduit. Le ticket en TAD reste à deux euros mais le carnet de dix passe de 7 à 8 euros sur Tulle et en dehors.

L'abonnement annuel tout public est supprimé, et un abonnement mensuel pour les jeunes et les personnes en difficulté est créé pour un tarif de dix euros.

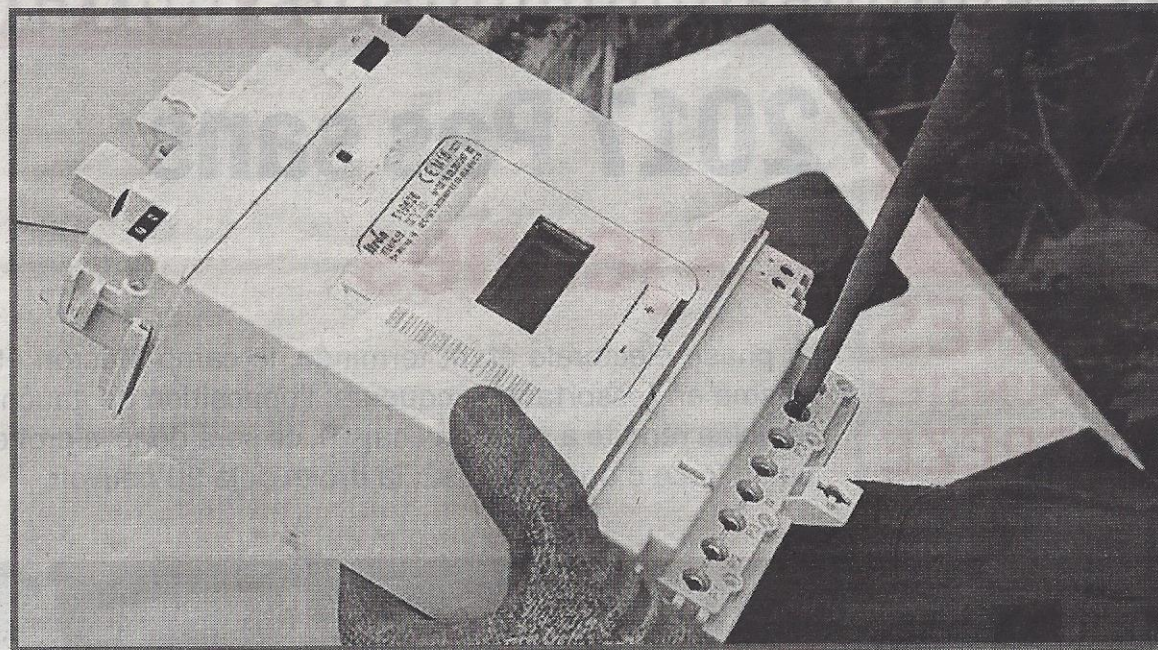
Le public suivi par le CCAS de Tulle voit son abonnement annuel augmenter de 40 à 60 euros. Une mesure qui heurte Sylvie Christophe, élue tulliste et présidente du CCAS. «Notre organisme avait une enveloppe de 8.000 euros par an pour assurer le transport de 200 personnes. Les nouveaux tarifs nous obligent à revoir notre budget. C'est une difficulté supplémentaire dans l'accompagnement de ces personnes. Cette décision vient en contradiction

Le Conseil municipal, réuni mardi soir, a voté une motion demandant un moratoire sur le déploiement du compteur électrique Linky sur la commune de Tulle. Cinq élus se sont abstenus.

Un moratoire sur le déploiement de Linky

La séance du conseil municipal de mardi soir a été particulièrement suivie par le public. Ces citoyens étaient venus en nombre non pas pour assister au débat sur la prise en régie municipale de la gestion des parkings en silo ou la piétonnisation de la rue Jean-Jaurès, mais pour suivre les échanges autour du déploiement du compteur communicant Linky en ville. 1.910 ont été posés sur Tulle à ce jour. De nombreux habitants s'interrogent sur la pertinence de cet équipement proposé par Enedis, sur les ondes qu'il émet et ses effets sur la santé, sur la collecte des données des usagers et leur devenir... Pour étudier plus en profondeur la question et alerter l'opinion, ils ont créé le collectif de défense «Linky, Gazpar et C^{ie}».

Depuis le mois de mai dernier, cinq réunions de concertation ont été organisées par la Ville, réunissant des élus, des membres du collectif, des représentants d'Enedis, de la FDDE19* et des usagers. «Ce fut un bel exemple de démocratie participative», a relevé Jean-Louis Lemoigne, porte-parole des anti-Linky, lors de son intervention en Conseil municipal. Celui-ci a livré aux élus un «essai de synthèse sur la problématique juridique liée au déploiement du compteur-captur Linky». «Les nouveaux compteurs



Le compteur Linky fait des étincelles dans l'opinion tulliste (DR)

communicants comme Linky et Gazpar nous font changer de civilisation, comme les smartphones, ils ont la capacité de faire bien des choses», a-t-il estimé avant de donner des éléments juridiques. Les communes sont toujours propriétaires des compteurs même si elles ont confié leur gestion à un syndicat d'énergie. «Enedis n'a pas le droit d'aliéner les compteurs existants et l'installation forcée est hors-la-loi», a rappelé Jean-Louis Lemoigne. Les usagers peuvent donc refuser la pose du compteur

intelligent. «Certains Tullistes nous ont fait part de comportements agressifs de la part des installateurs. Nous avons des cas de harcèlement physique et/ou téléphonique. Or aucune loi n'oblige d'accepter la pose de ce compteur», a-t-il insisté.

Sur cette base et considérant «les doutes sur les effets de ces compteurs sur la santé des habitants, le respect du principe de la propriété privée» ou encore «la nécessité d'une communication adaptée à chaque usager concerné», le Conseil municipal a

décidé de voter une motion. Cinq élus se sont abstenus. Jeanne Wachtel, conseillère déléguée aux solidarités, a indiqué avoir «refusé Linky» chez elle. «J'ai enfermé mon compteur dans une boîte grillagée», a-t-elle confié. Dominique Grador, la première adjointe, a signalé elle aussi son opposition à l'installation de cet outil communicant. Le maire, quant à lui, place «la liberté au-dessus de tout».

KARÈNE BELLINA

(*) Fédération Départementale d'Electrification et de l'Energie de la Corrèze.